

### 88 bassins de vie pour rendre compte de l'accès aux services des Languedociens

Xavier TRIBOUT - INSEE

En 2010, l'Insee a défini un nouveau contour des bassins de vie français pour prendre en compte l'évolution de la démographie et de l'urbanisme. L'analyse des 88 bassins de vie du Languedoc-Roussillon éclaire sur les conditions d'accès aux équipements ou aux services de la vie courante. Elle permet d'identifier les communes ou groupe de communes qui animent l'espace régional mais aussi les difficultés d'accès aux équipements. Ce découpage de la région peut ainsi servir d'appui à la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire.

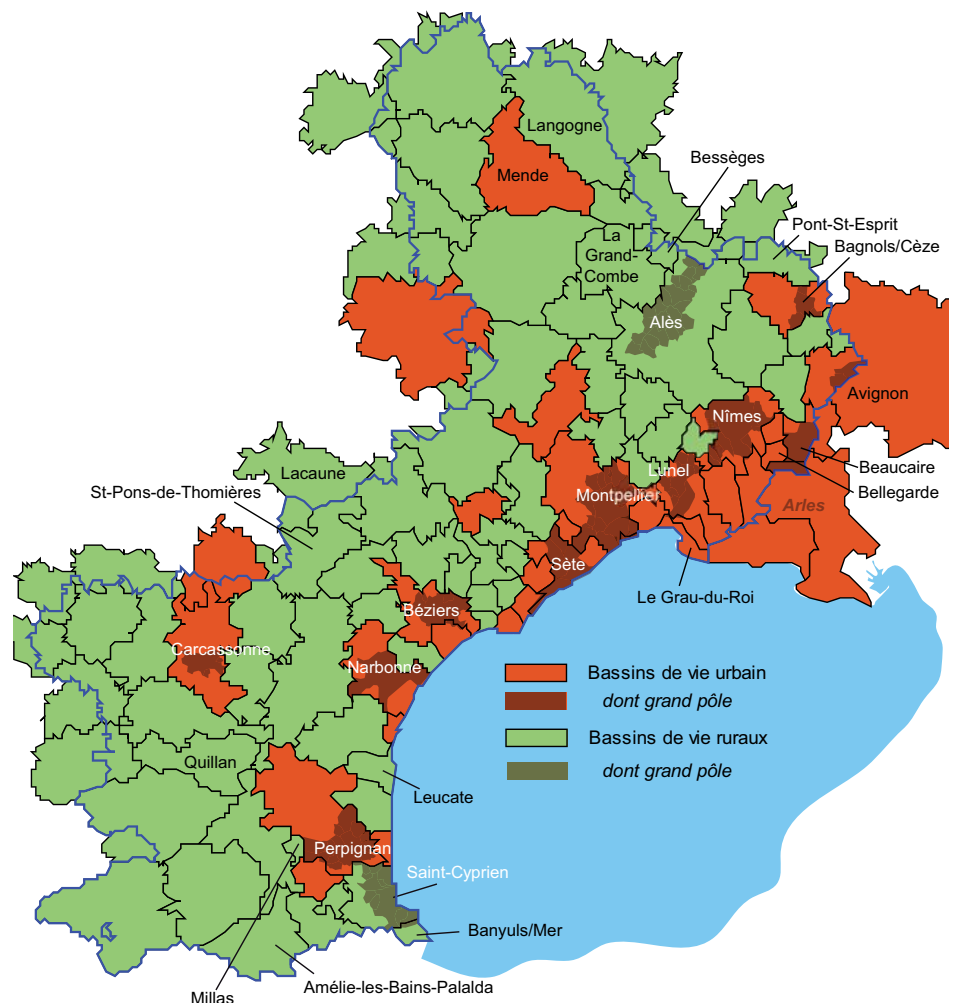
#### 88 bassins de vie pour rendre compte de l'accès aux services

L'accès aux services et commerces constitue un enjeu majeur pour le développement et l'attractivité des territoires. Intervenant dans le choix du lieu de résidence pour la population, notamment pour les nombreux arrivants dans la région, il conditionne aussi l'implantation d'entreprises nouvelles. Au-delà des aspects économiques et pratiques, l'accessibilité aux équipements (*cf. définitions*) vise le bien-être des individus. Par exemple, selon une étude réalisée par l'Insee en 2011 à partir de l'enquête emploi du temps de 2010, le temps passé dans les trajets est jugé peu agréable par une majorité de la population (*Insee Première n°1378, 2011*).

Pour rendre compte de cette accessibilité, le territoire national a été découpé en bassins de vie (*cf. définitions*). Chacun de ces périmètres se compose d'un pôle de services et d'une zone d'influence. Le pôle, unité urbaine ou commune, regroupe les commerces et services y compris médicaux, les plus courants, mais aussi des structures administratives. La zone d'influence est déterminée à partir de l'analyse des temps d'accès à ces services.

En Languedoc-Roussillon, 88 bassins de vie structurent ainsi le territoire. Les déplacements quotidiens de la population pouvant s'effectuer hors de la région, seuls 75 bassins de vie sont entièrement inclus dans la région et 13 ont une petite partie de leur territoire sur une région limitrophe. Par exemple, le bassin de vie de Langogne a une partie de son territoire sur l'Auvergne. Le bassin de vie de Pont-Saint-Espirit, majoritairement situé en Languedoc-Roussillon, s'étend également sur les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Carte 1 - Typologie des bassins de vie 2010 du Languedoc-Roussillon



Source : Insee - Recensement de la population 2009 - Base Permanente des Equipements 2010 © Ign 2012

En plus de 88 bassins de vie régionaux, 15 sont rattachés à une région limitrophe mais ont une petite partie de leur territoire en Languedoc-Roussillon. C'est par exemple le cas du bassin de vie de Lacaune, rattaché à l'Auvergne ou de celui d'Avignon, rattachée à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Les équipements de proximité présents dans tous les bassins de vie

Les équipements retenus pour définir les bassins de vie ont été classés en 3 gammes selon leur fréquence et leur répartition sur le territoire. La gamme de proximité regroupe les 29 équipements les plus présents comme les boulangeries, les écoles primaires, les médecins généralistes ou encore terrains multisports... La gamme intermédiaire en compte 31 dont les supermarchés, les collèges, les postes de police ou gendarmerie. Enfin, la gamme supérieure rassemble les 35 équipements à infrastructure importante ou moins présents sur le territoire comme les hypermarchés, les lycées, les urgences ou encore les cinémas.

Au niveau régional, l'ensemble des bassins de vie dispose de tous les équipements dits de proximité. En revanche, seuls 14 bassins de vie parmi les plus peuplés de la région disposent de l'ensemble des équipements de la gamme intermédiaire. Enfin, les 8 bassins de vie les plus peuplés de la région, avec plus de 70 000 habitants chacun, ont la quasi-totalité des équipements, toutes gammes confondues : Montpellier, Perpignan, Nîmes, Alès, Béziers, Sète, Carcassonne et Narbonne. Le bassin de vie de Saint-Cyprien rassemble 72 000 habitants mais ne dispose que de 24 équipements de la gamme supérieure, ceci pouvant s'expliquer par la proximité géographique de Perpignan. A contrario, le bassin de vie de Mende plus isolé ne compte que 20 000 habitants mais dispose de tous les équipements, y compris du supérieur, profitant ainsi également aux bassins de vie limitrophes.

## En Languedoc-Roussillon, des bassins de vie plus petits, moins peuplés mais plus attractifs

L'étendue des bassins de vie donne un éclairage sur l'accessibilité de la population aux équipements, notamment pour les habitants des communes excentrées. Plus la superficie d'un bassin de vie est grande et les équipements concentrés sur le pôle, plus les habitants des communes éloignées du pôle auront à se déplacer. Les bassins de vie du Languedoc-Roussillon sont en moyenne plus petits, avec 315 km<sup>2</sup> contre 380 km<sup>2</sup> en France. Ils sont également moins peuplés en moyenne qu'au niveau national, avec 29 400 habitants contre 38 600 en France. Si 17 communes en moyenne composent un bassin de vie de la région, ce chiffre est de 22 au plan national.

La croissance de la population régionale, + 1,4 % en moyenne par an entre 1999 et 2009, est constatée sur l'ensemble des bassins de vie régionaux. À l'exception de trois bassins de vie (Quillan, Saint-Pons-de-Thomières et La Grand-Combe), les bassins de vie de la région connaissent tous une croissance de population. Cette augmentation de population est principalement imputable au solde migratoire. En effet, si le solde naturel est différent selon les bassins de vie, le solde migratoire y est en revanche toujours positif. L'attractivité du Languedoc-Roussillon profite ainsi à tous les bassins de vie.

## Des bassins de vie ruraux plus attractifs, mais solde naturel peu favorable

Les bassins de vie sont qualifiés de ruraux si plus de la moitié de leur population réside en zone faiblement peuplée (cf. méthodologie : classification des bassins de vie). Ces derniers sont plus attractifs, proportionnellement à leur population, que les bassins de vie urbains : + 1,6 % d'accroissement par an dû aux migrations contre + 0,9 % pour les autres bassins de vie (cf. tableau 1). Ils sont également plus attractifs que les bassins de vie ruraux nationaux (+ 0,7 %). L'attractivité des espaces ruraux, constatée dans une moindre mesure au plan national, peut s'expliquer entre autre par la pression foncière exercée dans les grandes villes. Selon une étude de 2010 sur les revenus des ménages, certains ménages d'actifs ont quitté les grandes agglomérations pour s'installer dans ces zones rurales où la pression foncière est moins forte (Insee Première n°1309, 2010). Ces ménages, aux revenus plus élevés que la population résidente initiale, ont contribué à l'élévation du niveau de vie moyen des zones rurales. Toutefois, si le taux d'accroissement de la population dû aux migrations est en proportion plus élevé sur les bassins de vie ruraux, l'apport de population est en volume de même ordre : + 140 000 dans les bassins de vie ruraux et + 135 000 dans les bassins de vie urbains.

Dans les bassins de vie ruraux languedociens, le nombre de décès entre 1999 et 2009, est supérieur à celui des naissances, affichant ainsi un solde naturel négatif (- 0,2 % par an). Au niveau national, le solde naturel moyen est de + 0,2 % par an pour les bassins ruraux. En effet, la structure de la population, plus âgée dans la région, explique cet écart. Dans les autres bassins de vie de la région, le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, le solde naturel est nettement positif, + 0,3 % par an (+ 0,6 % au niveau national).

Tableau 1 : données de cadrage des bassins de vie du Languedoc-Roussillon des bassins de vie ruraux attractifs

Unités : nombre et %

Type de bassin de vie	Nombre de bassins de vie	Population en 2009	Taux de variation annuel moyen entre 1999 et 2009 en %			Indice de jeunesse (- 20 ans / + 60 ans)	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )
			Total	dû au solde naturel	dû aux migrations		
<b>Non rural</b>	<b>31</b>	<b>1 612 250</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>236</b>
<i>dont animé par un grand pôle</i>	10	1 340 720	+ 1,1	+ 0,3	+ 0,8	1,0	325
<i>dont animé par un pôle moyen</i>	3	60 460	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,6	0,6	74
<i>dont animé par un petit pôle</i>	5	48 960	+ 1,9	- 0,1	+ 2,0	0,7	46
<i>dont périurbain</i>	13	162 110	+ 1,5	+ 0,3	+ 1,2	0,9	194
<b>Rural</b>	<b>57</b>	<b>972 200</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>- 0,2</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>0,8</b>	<b>47</b>
<i>dont animé par un grand pôle</i>	2	216 130	+ 1,4	- 0,1	+ 1,5	0,8	140
<i>dont animé par un pôle moyen</i>	5	114 390	+ 1,3	- 0,2	+ 1,5	0,8	56
<i>dont animé par un petit pôle</i>	14	223 250	+ 1,1	- 0,3	+ 1,4	0,7	30
<i>dont périurbain</i>	18	258 520	+ 1,9	+ 0,1	+ 1,8	0,9	77
<i>dont autre</i>	18	159 910	+ 1,2	- 0,4	+ 1,6	0,7	24
<b>Ensemble</b>	<b>88</b>	<b>2 584 450</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>93</b>

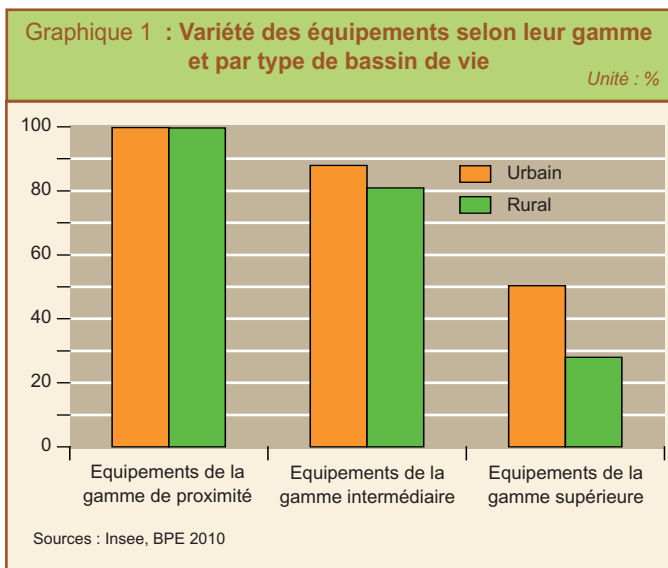
Sources : Insee, recensements de la population de 1999, 2009

## Une population plus âgée dans les bassins de vie ruraux

En Languedoc-Roussillon, dans les bassins de vie ruraux, la population est moins jeune que dans les bassins de vie urbains. L'indice de jeunesse (rapport de la population de moins de 20 ans sur celle de plus de 60 ans) est de 0,8 contre 1 dans les bassins de vie urbains. Ce phénomène n'est pas propre à la région. Au plan national, l'indice de jeunesse est de 1 pour les bassins de vie ruraux et de 1,2 pour les bassins de vie urbains. Dans 6 bassins de vie régionaux, la population des 60 ans et plus est deux fois plus importante que celle des moins de 20 ans. Trois bassins sont sur le littoral : Leucate, Banyuls-sur-Mer, Le Grau-du-Roi et trois autres sont dans l'arrière pays : Amélie-les-Bains Palalda, Bessèges et Quillan. Tous sont des bassins ruraux à l'exception du Grau-du-Roi. Dans 15 bassins de vie de la région, la population des moins de 20 ans est 1,2 fois plus nombreuse que celle des 60 ans et plus.

## 12 bassins de vie concentrent deux habitants de la région sur trois et disposent de tous les équipements.

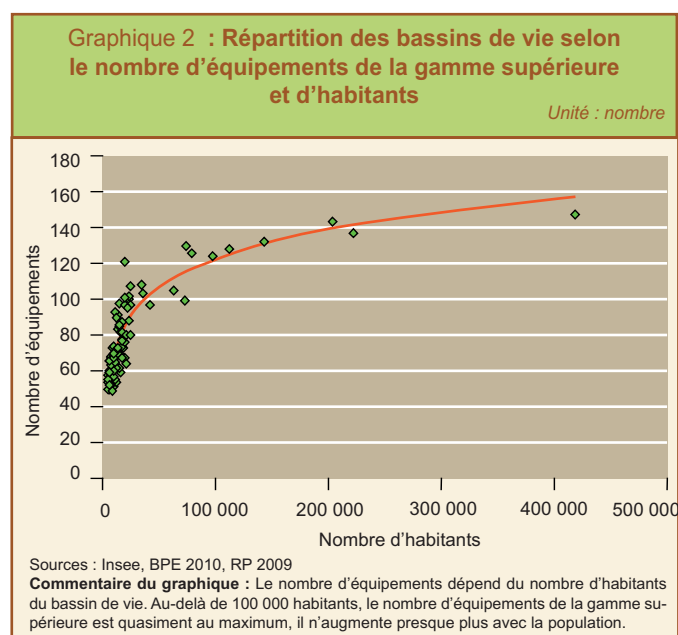
Comme au niveau national, les bassins de vie urbains régionaux sont mieux dotés en équipements intermédiaires et supérieurs que les bassins de vie ruraux (graphique 1). Ainsi, alors qu'un bassin de vie rural compte dans notre région 9 équipements de la gamme supérieure en moyenne, un bassin de vie urbain en compte 24. La différence est moins marquée pour les équipements de la gamme intermédiaire (25 contre 29), et est inexistante pour les équipements de proximité.



Au-delà du caractère rural ou non des bassins de vie, des différences en terme de variété d'équipements sont constatées selon la taille des bassins de vie et la nature des pôles de services. Les pôles de services ont été caractérisés par leur appartenance à une des cinq catégories du zonage en aire urbaine : les grands pôles s'il s'agit d'une unité urbaine de plus de 10 000 emplois, les pôles moyens si le nombre d'emplois est entre 5 000 et 10 000 emplois, et les petits pôles (entre 1 500 et 5 000 emplois). Le bassin de vie est qualifié de périurbain si son pôle de services est périurbain, c'est-à-dire s'il n'est pas une unité urbaine et si 40 % de sa

population résidente ayant un emploi travaillent dans un ou plusieurs grands pôles urbains.

En Languedoc-Roussillon, 12 bassins de vie sont organisés autour d'un grand pôle : Montpellier, Perpignan, Nîmes, Alès, Béziers, Sète, Carcassonne, Narbonne, Saint-Cyprien, Lunel, Beaucaire, Bagnols-sur-Cèze. Parmi ces derniers, deux sont des bassins de vie ruraux : Alès et Saint-Cyprien. Ces 12 bassins de vie représentent 20 % de la superficie régionale mais 60 % de sa population en 2009, soit 1 560 000 habitants. Ils disposent non seulement de la totalité des équipements de proximité (poste, coiffure, école maternelle...), et des équipements intermédiaires (collège, poste de police, opticien...) mais sont aussi très bien dotés en terme d'équipements supérieurs (lycée, hôpitaux...). Ils ont en moyenne une variété de 32 équipements de la gamme supérieure sur 35. Le nombre d'équipements de la gamme supérieure dépend quant à lui du nombre d'habitants du bassin de vie (graphique 2).



## Les équipements, surtout les plus rares, sont localisés au pôle

Dans les bassins de vie animés par des grands pôles de services (plus de 10 000 emplois), plus des trois quarts des équipements sont localisés sur le pôle, notamment pour les équipements les plus rares. Ainsi, les équipements de la gamme supérieure sont concentrés à plus de 95 % sur le grand pôle. Si la majorité des habitants de ces bassins habitent le pôle, ceux n'y résidant pas ont alors un accès plus long à ces équipements. Ainsi, dans un bassin de vie étendu comme celui de Perpignan, l'éloignement des habitants aux équipements peut y être important.

Au sein de ces bassins de vie, les temps d'accès médian aux équipements sont très différents entre les dix bassins urbains et les deux bassins ruraux. Ainsi sur les bassins de vie d'Alès et de Saint-Cyprien, pour la moitié de la population, il faut en moyenne plus de 25 minutes pour accéder à un équipement de la gamme supérieure, contre 3 minutes pour les autres bassins de la région animés par un grand pôle.

## Le périurbain : des bassins de vie moins bien équipés

Les bassins de vie périurbains, ruraux ou non, ont une variété d'équipements supérieurs et intermédiaires parmi les plus faibles. Ils disposent en moyenne d'à peine 7 équipements de la gamme supérieure pour les urbains et de 5 équipements pour les bassins de vie périurbains ruraux. Ces données ne doivent cependant pas préjuger de l'accessibilité à ces équipements pour ces bassins de vie. En effet, si les bassins de vie sont déterminés par rapport aux équipements de la gamme intermédiaire, les habitants des bassins de vie périurbains bénéficient également des équipements intermédiaires et supérieurs de son ou ses pôles urbains auxquels ils sont rattachés. D'une manière plus générale, les hypermarchés ou les lycées, mais aussi les cliniques ou hôpitaux situés dans les pôles les plus importants sont des équipements qui profitent non seulement aux habitants du bassin de vie dont ils dépendent, mais aussi aux habitants des bassins de vie environnants. Par exemple, le bassin de Cournonterral avec 8 100 habitants, ne possède que 17 équipements de la gamme intermédiaire et un seul de la gamme supérieure, mais sa proximité avec le pôle urbain de Montpellier donne accès à ses habitants à l'ensemble des équipements des gammes intermédiaire et supérieure.

## Cependant plus attractifs que les grands pôles urbains

L'attractivité des bassins de vie périurbains est plus forte que celle des bassins de vie animés par des grands pôles : + 1,2 % par an de croissance annuelle moyenne due aux migrations contre + 0,8 % pour les grands pôles. De plus, le taux d'accroissement naturel y est en moyenne plus élevé que sur l'ensemble des bassins régionaux, + 0,3 % par an, taux similaire à celui des grands pôles régionaux.

L'accroissement de la population dans le périurbain est une tendance qui se poursuit depuis 40 ans. Selon une étude de l'Insee de 2009, « Au cours des quatre dernières décennies, les couronnes périurbaines des villes françaises se sont à la fois étendues et densifiées » (*Insee Première N°1240, 2009*). Cette contradiction apparente entre faiblesse de l'équipement et attractivité forte trouve sa principale explication dans le moindre coût de l'immobilier. La construction de maisons individuelles est en effet, selon cette même étude le principal moteur de l'artificialisation des espaces périurbains.

## Les habitants des bassins périurbains bénéficient des équipements des bassins voisins

Dans les bassins périurbains non ruraux, le temps d'accès aux équipements intermédiaires est inférieur à 11 minutes et de 25 minutes pour les équipements supérieurs pour la moitié de la population. Leurs habitants ont en effet la possibilité d'utiliser les équipements des grands pôles voisins. Par exemple, dans le bassin de Cournonterral, la moitié des habitants est ainsi à moins de 11 minutes des équipements intermédiaires et à moins de 30 minutes des équipements de la gamme supérieure. La proximité de ce bassin avec ceux de Montpellier et de Sète donne aux habitants un accès à tous les équipements intermédiaires et supérieurs. Les bassins de vie périurbains de Millas (3 900 hab.) et Bellegarde (6 228 hab.) sont également parmi les moins bien dotés de la région. Ils ne possèdent que 17 équipements de la gamme intermédiaire et 2 équipements de la gamme supérieure. Là encore, la proximité respective (une dizaine de kilomètres) de Millas à Perpignan et de Bellegarde à Nîmes permet à leurs habitants l'accès aux nombreux équipements présents sur les grands pôles voisins.

### Encadré 1 : Les plus et les moins, le livre des records des bassins de vie

En Languedoc-Roussillon, **le bassin de vie le moins peuplé** est celui de Montagnac, bassin de vie rural avec 4 650 habitants, c'est aussi celui qui a connu, en proportion, une des plus forte croissance de population (+ 22 % entre 1999 et 2009).

**Le bassin de vie le plus peuplé** est celui de Montpellier avec 419 000 habitants. Sa croissance reste importante, + 12 % en 10 ans. Au plan national, le bassin de vie le plus peuplé est celui de Paris (10 millions d'habitants), et le moins peuplé est celui de Valence d'Albigeois dans le Tarn avec 1 800 habitants.

En Languedoc-Roussillon, **le bassin de vie le plus étendu** est celui de Perpignan (830 km<sup>2</sup>). **Le bassin de vie** de Palavas les Flots est **le moins étendu** non seulement de la région mais aussi de France, avec 2,4 km<sup>2</sup>. Il est 6 fois et demi moins étendu que le bassin de la Fare-les-Oliviers, deuxième plus petit bassin de vie français avec 13 km<sup>2</sup>. Le bassin de Perpignan est loin, quant à lui, d'être le plus étendu de France : il est 50 fois plus petit que celui de Cayenne (49 000 km<sup>2</sup>), bassin de vie le plus vaste de France. En France de province, c'est le bassin de vie de Nice avec 2 440 km<sup>2</sup>, qui occupe la plus grande superficie. Au niveau régional, le bassin de vie de Perpignan est le deuxième plus important en terme de population avec 221 000 habitants, et celui de Palavas est le 9<sup>ème</sup> bassin le moins peuplé avec 6 000 habitants.



## Encadré 2 : La taille du pôle est primordiale pour l'accès aux équipements

La moitié de la population du Languedoc-Roussillon est à moins de 5 minutes des équipements intermédiaires et à moins de 16 minutes pour des équipements de la gamme supérieure.

Il y a une différence notable entre les bassins de vie densément peuplés (urbains) et les bassins de vie à population plus dispersée (ruraux). En effet, dans ces derniers, pour plus de la moitié de la population, l'accès aux équipements intermédiaires se fait en 13 minutes ou plus, et l'accès aux équipements supérieurs en 30 minutes ou plus (cf. tableau). A l'inverse pour les bassins de vie urbains, où la concentration de population est la plus importante, pour plus de la moitié de la population, les équipements sont sur leur propre commune. Par exemple, dans le bassin de vie de Montpellier, plus de la moitié de la population habite sur la commune de Montpellier qui possède tous les équipements. A l'opposé, dans le bassin de vie de Florac, il faut au moins 42 minutes pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire pour plus de la moitié des habitants, et plus d'une heure dix pour accéder à ceux de la gamme supérieure. La différence de densité de population entre ces deux bassins est très importante : en effet, le bassin de vie de Florac compte 7 800 habitants pour un territoire de 1 080 km<sup>2</sup>, soit une densité de 8 habitants au km<sup>2</sup>. Le bassin de vie de Montpellier, compte 420 000 habitants pour une superficie de 660 km<sup>2</sup>, soit 634 habitants au km<sup>2</sup>.

### Temps d'accès médian en minute aux équipements de la gamme supérieure

Type de bassin de vie	Temps d'accès médian aux équipements de la gamme supérieure (en minutes)
<b>Urbain</b>	<b>6,2</b>
<i>dont animé par un grand pôle</i>	2,9
<i>dont animé par un pôle moyen</i>	12,1
<i>dont animé par un petit pôle</i>	25,3
<i>dont périurbain</i>	25,3
<b>Rural</b>	<b>31,7</b>
<i>dont animé par un grand pôle</i>	25,2
<i>dont animé par un pôle moyen</i>	25,9
<i>dont animé par un petit pôle</i>	35,0
<i>dont périurbain</i>	29,8
<i>dont autre</i>	42,6
<b>Ensemble</b>	<b>15,7</b>

## Définitions

### ■ Bassin de vie

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants pour répondre à leurs besoins de la vie quotidienne. Globalement, la méthode retenue consiste en la détermination de pôles de services, leur bassin de vie associé représentant leur zone d'influence. Pour être pôle, une unité urbaine ou commune devra posséder au moins 50 % des équipements de la gamme intermédiaire, soit 16 parmi les 31 équipements tel que des magasins, des écoles, mais aussi des structures administratives (mairies...), et des services médicaux (médecins...). La zone d'influence est déterminée par le regroupement de communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

La France se divise désormais en 1 666 bassins de vie, dont 171 seulement sont organisés autour d'une ville plus de 30 000 habitants.

Le zonage en bassin de vie structure le territoire en fonction de l'accès aux équipements par la population. Il est différent de celui en zone d'emploi, qui partitionne le territoire en espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le zonage en aires urbaines s'appuie quant à lui sur les unités urbaines, il est défini par rapport à la contiguïté du bâti et au nombre d'habitants, et à des indicateurs sur l'emploi et les déplacements « domicile-travail ».

### ■ Les équipements de la gamme de proximité, intermédiaire et supérieure

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee relèvent de 6 domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transports, sports, loisirs et culture) et sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu.

- **La gamme de proximité** comporte 29 équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou RPI, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...

- **La gamme intermédiaire** comporte 31 équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...

- **La gamme supérieure** qui comporte 35 équipements : Pôle Emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma....

### Méthodologie : classification des bassins de vie

La typologie rurale-urbaine est basée sur la classification utilisée par la Commission européenne.

A partir des recensements de population, l'Insee détermine des mailles urbaines, carreaux de 200 m de côté ayant une densité supérieure ou égale à 300 habitants au km<sup>2</sup> et une population supérieure ou égale à 5 000 habitants. Les autres mailles sont considérées comme rurales. Chaque bassin de vie a été classé selon la part de sa population appartenant aux mailles urbaines. Le bassin de vie est urbain si 80 % de sa population résident dans des mailles urbaines, il est classé intermédiaire si entre 50 % et 80 % de sa population totale résident dans des mailles urbaines. **Le bassin de vie est rural si moins de 50 % de sa population réside dans des mailles urbaines.**

L'application de cette méthode permet de retenir 1 287 bassins ruraux. Dans le texte, les bassins de vie ruraux sont comparés aux bassins de vie urbains et (sous entendu) intermédiaires.

### Pour en savoir plus

- Chantal Brutel, David Levy, « *Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012, trois quarts des bassins de vie sont ruraux* », Insee Première n°1425, décembre 2012
- Mohamed HILAL, « *Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes* » Economie et statistique n°402, 2007
- Floch J.-M. et Levy D., « *Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 – 95 % de la population vit sous l'influence des villes* », Insee Première n° 1374, octobre 2011
- Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi, « *Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 - Un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains* », Insee Première n°1309, août 2010
- « *Les moments agréables de la vie quotidienne* », Insee Première n°1378, novembre 2011